

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julie-guerin-cscharlevoix-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e14a03cf937d6a5ce1d79a37>

Date d'obtention : 2025-01-10 16:50:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, l'intervenant scolaire reçoit des informations comme quoi il y aurait jeunes qui auraient vu/possédé/fait circulé du contenu de pornographie juvénile. L'intervenant scolaire complète la grille d'évaluation de l'incident avec tous les jeunes concernés, en individuel. S'i l'intervenant a des raisons de croire qu'un jeune a en sa possession du contenu, il doit confisquer l'appareil (ex: cellulaire) pour le remettre aux policiers. S'il y a un acte malveillant, l'intervenant scolaire fait appelle à la SQ pour qu'ils prennent le relais avec l'instigateur. Sinon, c'est à la fin de ses interventions qu'il fera appelle à la SQ pour que les policiers puissent prendre la suite de l'intervention .

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si un jeune est en sous-vêtements/maillots de bain, il ne s'agit pas de pornographie juvénile. Même si la situation implique un adulte ou quelqu'un qui n'est pas dans notre école, on remplit tout de même la grille.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le plus délicat est, selon moi, de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif puisque cela a un incidence direct sur la suite de l'intervention. Il est important d'avoir une bonne "lecture" de la situation pour s'assurer que si un acte est malveillant, que la SQ soit tout de suite impliquée.